

# Direction d'école

## Compte rendu de la réunion au ministère du 18 juin

**Présents** : M. Lejeune (Directeur adjoint du cabinet du ministre), M. Delahaye (DGESCO) SNUIPP-FSU, SE-UNSA, , SNUDI-FO, CFDT, SUD, CGT.

M. Lejeune annonce que cette réunion est la première de l'agenda social concernant l'école.

M. Delahaye annonce les pistes de travail préparées par la DGESCO :

**1) Les missions des directeurs d'école** : « quand on regarde l'évolution des tâches des directeurs et le statut de 1989, on voit qu'il y a un grand écart. Si on y ajoute toutes les tâches supplémentaires de la nouvelle loi, celles imposées par la loi sur le handicap, celles obligatoires quant aux exigences sur les consignes de sécurité...

*Il est évident qu'il faut mieux identifier la fonction de directeur.*

• Soit par circulaire sur les missions à ajouter sur le décret

• Soit par un référentiel métier qui fixera les contenus et les compétences nécessaires. Celui-ci aurait trois têtes de chapitre : l'animation pédagogique, le côté administratif et les relations avec les parents, les collectivités territoriales et les différentes institutions.

*La deuxième solution a notre préférence. La note de service du 17 mars 1997 est à réécrire. »*

### **2) L'accompagnement du parcours professionnel :**

*« Trois directions : le recrutement, l'affectation et la formation. La procédure de recrutement doit permettre une juste appréciation des candidats en fonction du poste demandé. Il faut imposer une commission d'entretien et harmoniser les critères de choix. Concernant les intérimaires, il faut accompagner les personnes et demander l'avis circonstancié de l'IEN pour aider le DASEN à émettre un avis. Concernant les affectations, ce sont trop souvent les intérimaires ou les adjoints qui sont en poste dans l'école qui prennent les postes de directions. Ce n'est pas une direction souhaitable. Il faut mieux définir les spécificités des postes et en tirer un profil. Il faudra identifier des écoles pour des directeurs plus chevronnés.*

*Concernant la formation qui est actuellement de deux semaines avant la prise de fonction et de trois semaines pendant la première année, force est de constater que ce n'est pas toujours le cas. Il n'y a aucune formation continue pour les directeurs. Différentes pistes sont à l'étude : perspective de certification par la mise en place de tutorat, formation à distance... prise en compte des spécificités des différents postes. Identification d'une fonction de directeur formateur et mise en place d'une formation continue pour les directeurs. Etudier avec les universités et ce dans le cadre des ESPE, d'une validation des acquis de l'expérience de directeur d'école. »*

**3) La valorisation** : « s'il y a tout ça (sic)..., nécessité de reconnaître les services rendus et d'améliorer l'attractivité de la fonction par l'avancement des directeurs et favoriser l'accès à la hors classes et améliorer les décharges du temps d'enseignement.

*Pistes retenues : un protocole d'inspection spécifique (prise en compte de la direction pour la moitié de la note pour les directeurs d'écoles non déchargés) : GRAF Grade d'accès fonctionnel pour les directeurs : introduire de la souplesse dans la décharge de rentrée (2 jours) octroyée aux directeurs non déchargés : prendre en compte la structure de l'école pour l'attribution des décharges (nombres de personnes, d'emplois spécifiques, RASED, CLIS, enfants du voyage...) Prendre en compte le rôle de coordonnateur dans le rural. Pourquoi pas affectés les 108 heures à la direction d'école ?*

*On a travaillé à statut constant, l'école n'est pas un établissement. Si ça change, ce serait différent...»*

## **Intervention du SNUDI-FO :**

Il est difficile de discuter lorsqu'on découvre à l'oral une somme importante de propositions. Nous demandons à l'avenir de disposer d'un document avant les réunions.

**Nos prenons acte de la volonté affichée de ne pas introduire de modification structurelle de l'école.**

Pour FO, le directeur doit rester un pair parmi ses pairs c'est à dire un PE fonctionnaire d'Etat. C'est ce qui guide notre appréciation de vos propositions.

**Le directeur d'école ne peut pas devenir le contremaître des collectivités.** Toute mesure qui dissocierait les directeurs des PE créerait des tensions et dégraderait les relations au sein de l'école. La sérénité qui règne encore dans les écoles malgré les conditions de travail très dégradées est le résultat de la place particulière du directeur.

**Reconnaître les missions, les tâches et les responsabilités des directeurs** ne suffit pas. Les directeurs croulent sous les tâches et les responsabilités qui s'empilent depuis des années bien au delà des missions définies par le décret de 89. **Il faut stopper l'inflation des demandes qu'elles viennent de l'administration ou des collectivités territoriales qui ne peuvent que s'accroître encore avec la territorialisation. C'est le seul sens que nous pouvons donner à votre proposition d'un référentiel.**

**Concernant la valorisation, FO revendique une augmentation indemnitaire et indiciaire des directeurs.** Votre proposition d'accès accéléré des directeurs à la hors-classe revient à opposer les adjoints et les directeurs. Elle n'est pas acceptable.

**FO est favorable à l'amélioration de la formation des directeurs** mais nous ne voyons pas l'intérêt d'une certification qui serait le résultat d'une formation différenciée dès le master au sein des ESPE.

**L'adéquation que vous proposez entre le poste et le profil des directeurs au motif que toutes les écoles ne se ressemblent pas ne nous convient pas.** Toutes les écoles sont différentes mais la fonction de directeur garde des constantes valable pour toutes les écoles.

**Pour l'amélioration des décharges,** nous ne voyons pas d'opposition à ce que du temps de direction soit donné sur les 108 heures et APC pour autant cette possibilité ne suffira pas. **Il faut dégager des décharges de manière plus importante.**

Enfin nous n'avons entendu aucune proposition sur la demande d'aide administrative. **L'aide administrative stable et assurée par des postes statutaires pour les directeurs est indispensable.**

## **Concernant les 30000 emplois aidés annoncés :**

Bernard Lejeune annonce les priorités : d'abord l'aide aux enfants en difficulté, ensuite l'aide administrative et en dernier les EPLE.

Il annonce qu'au moins 10 000 emplois aidés iront à l'aide administrative. Il n'y aurait plus de contrats pour 6 mois mais des périodes d'un an ou deux ans. Les deux ans seront priorisés.

Ce serait des contrats de 24 heures.

Une fiche de poste sera créée.

Un crédit spécifique pour la formation des CUI-CAE sera prévu.